



Mairie de Larra

-Commune de Larra-

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze le 13 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni au lieu habituel de ses séances sur convocation régulière en date du 08 avril 2015, sous la présidence de Gérard JANER, Maire.

Présents : Myriam BOUISSOU, Alain BUSQUE, Joëlle CADAMURO, Marie-Noëlle CAUQUIL, Nathalie DESGARCEAUX, Claudine DESNOS, Eric DONNOT, Olivier GINESTE, Gérard JANER, Jérôme MODESTO, Muriel SCUDIER

Absents ayant donné procuration : Patricia BUSQUE pour Olivier GINESTE, Sébastien DUBURC pour Gérard JANER, Yves FRUTUOZO pour Jérôme MODESTO, Jean-Louis MOIGN pour Alain BUSQUE

Secrétaire de séance : Jérôme MODESTO

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et remercie les personnes présentes.

Alain BUSQUE fait remarquer qu'au vu du nombre de pouvoirs et du nombre d'adjoints absents, il aurait été souhaitable de décaler la date de ce conseil. Il souligne l'importance de la présence des élus à ce conseil où a lieu le vote du budget qui conditionne la gestion de la commune sur l'année.

Gérard JANER approuve les remarques d'Alain BUSQUE et signale qu'il n'était au courant que de l'absence de Patricia BUSQUE et de Jean-Louis MOIGN.

Il informe que les conseils municipaux auront désormais lieu le dernier mercredi du mois soit le 27 mai 2015 pour le prochain.

Le procès-verbal de la séance du 02 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

2015-2-1

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2014

Gérard JANER laisse la parole à Olivier GINESTE concernant les délibérations afférentes au budget. Il rappelle que plusieurs commissions finances ont précédé le vote du budget.

Olivier GINESTE demande aux élus s'ils ont des questions sur les documents qui leur ont été transmis avant ce conseil. En l'absence de questions, il propose de passer au vote.

Gérard JANER informe qu'il doit sortir de la salle pour le vote du compte administratif et quitte la salle.

Olivier GINESTE précise que les documents ont été transmis tardivement aux élus car il lui manquait des chiffres. Il espère que l'année prochaine, l'Etat les transmettra plus rapidement..

Olivier GINESTE propose de voter le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation de résultat.

Délibération

Voir document comptable

Pour : 14

Contre : --

Abstention : --

Délibération adoptée à l'unanimité

2015-2-2

COMPTE DE GESTION ANNEE 2014

Délibération

Olivier GINESTE informe le Conseil Municipal qu'il convient d'approuver le compte de gestion commune de l'année 2014.

Le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par Monsieur le Percepteur et le compte administratif de l'année 2014 font apparaître des résultats identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte de gestion de l'année 2014.

Pour : 15

Contre : --

Abstention : --

Délibération adoptée à l'unanimité

2015-2-3

AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Délibération

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Gérard JANER, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 267 997,16 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	89 964,78 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	178 032,38 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	
(Si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	267 997,16 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-539 263,73 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	43 272,13 €
Besoin de financement F	= D+E -495 991,60 €
AFFECTATION = C	=G+H 267 997,16 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	267 997,16 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

Pour : 15

Contre : --

Abstention : --

Délibération adoptée à l'unanimité

Gérard JANER revient dans la salle. Olivier GINESTE fait circuler les documents que doivent signer les conseillers municipaux mais Gérard JANER informe qu'avant cela, il faut procéder au vote du compte de gestion et de l'affectation de résultats.

Olivier GINESTE l'informe que cela vient d'être fait et approuvé à l'unanimité.

Gérard JANER lui demande de recommencer car il doit prendre part à ces délibérations.

2015-2-4

BUDGET PRIMITIF 2015

Joëlle CADAMURO interroge Olivier GINESTE sur l'augmentation des charges de personnel. Il explique qu'elle est due à l'augmentation des indices, à une revalorisation de la prime annuelle et une prime IAT.

Gérard JANER précise que la prime IAT sera attribuée à certaines personnes et, sur l'interrogation d'Alain BUSQUE, confirme que son montant est défini.

Myriam BOUISSOU demande si c'est une prime exceptionnelle.

Gérard JANER répond affirmativement et précise que cette prime sera délibérée par le conseil municipal et attribuée par le maire.

Olivier GINESTE ajoute que si le conseil municipal vote contre, il n'y aura pas de prime.

Gérard JANER informe que le montant de la prime annuelle n'a pas été revalorisé depuis 3 ans.

Sans autres questions, Olivier GINESTE propose de passer au vote.

Délibération

Voir document comptable

Pour : 15

Contre : --

Abstention : --

Délibération adoptée à l'unanimité

Alain BUSQUE s'interroge sur la clarté de la présentation du budget pour les personnes qui n'ont pas assisté aux commissions des finances.

Nathalie DESGARCEAUX recommande d'y assister et précise que c'est ce qu'elle a fait, n'étant pas habituée au montage d'un budget communal.

Alain BUSQUE rappelle que le conseil municipal au cours duquel a lieu le vote du budget est un conseil important. Il demande s'il serait possible d'avoir un exemplaire du budget sous format papier et avec le détail.

Olivier GINESTE répond de façon affirmative.

2015-2-5

VOTE DES 3 TAXES

Gérard JANER informe que les bases ont augmenté, soit 15 000 euros en plus en gardant les mêmes taux. Il est tout de même favorable à une augmentation minime de 1 à 1.5%.

Alain BUSQUE demande si le budget de la Communauté de Communes Save et Garonne (CCSG) a augmenté.

Gérard JANER répond que, suite à un très bon résultat de 700 000 euros sur le budget annexe des ordures ménagères, la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères a baissé de 14.70% à 14% mais une taxe de 0.75% a été ajoutée sur le foncier bâti sur le budget général de la Communauté des Communes Save et Garonne.

Alain BUSQUE et Olivier GINESTE font remarquer que l'excédent sur le poste ordures ménagères va se poursuivre.

Gérard JANER répond affirmativement et ajoute qu'une nouvelle baisse aura lieu l'année prochaine. Concernant la dotation globale de fonctionnement (DGF), il informe qu'elle a

baissé de 4000 euros à Larra et de 110 000 euros pour la CCSG qui va devoir trouver d'autres financements.

Avec Olivier GINESTE, ils précisent que le budget de la commune a été équilibré sans augmentation de taxe.

Joëlle CADAMURO demande ce qui sera fait avec l'argent issu de cette augmentation.

Olivier GINESTE explique qu'un virement est fait chaque année de la section fonctionnement à la section investissement et qu'il permet de compenser les dettes. Il propose d'augmenter les taxes mais de ne pas utiliser cette rentrée d'argent.

Alain BUSQUE fait remarquer que même si la commune n'augmente pas les taxes, les larrassiens devront quand même s'acquitter d'une augmentation. C'est le même débat chaque année.

Olivier GINESTE propose une augmentation pour cette année. Il fait un tour de table pour connaître le souhait de chaque conseiller. Eric DONNOT, Gérard JANER, Sébastien DUBURC (pouvoir à Gérard JANER), Olivier GINESTE et Patricia BUSQUE (pouvoir à Olivier GINESTE) souhaitent une augmentation de 1.5% et Marie-Noëlle CAUQUIL, Muriel SCUDIER et Alain BUSQUE, 1%. Joëlle CADAMURO, Jérôme MODESTO, Yves FRUTUOZO (pouvoir à Jérôme MODESTO), Jean-Louis MOIGN (pouvoir à Alain BUSQUE), Myriam BOUISSOU, Nathalie DESGARCEAUX et Claudine DESNOS ne souhaitent pas d'augmentation.

Olivier GINESTE conclut qu'il n'y aura pas d'augmentation cette année.

Délibération

Monsieur le Maire propose de débattre du taux des 3 taxes. Au vu des résultats de l'année 2014 et de l'augmentation de l'assiette en 2015, il propose d'augmenter le taux des 3 taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1 :

Décide de ne pas augmenter les taxes d'habitation, foncière bâtie et foncière non bâtie ;

Article 2 :

Les taux qui seront appliqués en 2015 sont les suivants :

Taxe habitation	15.26 %
Taxe foncière bâti	18.72 %
Taxe foncière non bâtie	73.76 %

Pour : 15

Contre : --

Abstention : --

Délibération adoptée à l'unanimité

2015-2-6

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Eric DONNOT informe que le montant total des subventions est en augmentation de 3000 euros. Il ajoute qu'il y a cette année 4 subventions exceptionnelles contre une l'année dernière. Elles sont attribuées à l'association ALAC pour une animation conjointe, et aux

associations Vélo Club Larra, Larra Tennis Club et Comité d'Animation pour leur anniversaire. Il précise que le handball a maintenant une section larrassienne et il donne lecture du montant de la subvention accordée à chaque association.

Alain BUSQUE demande quel est le montant attribué par la commune de Launac à l'ASLL.

Eric DONNOT répond que le même montant a été attribué.

Nathalie DESGARCEAUX précise que seul le nombre d'adhérents larrassiens a été pris en compte dans le calcul de la subvention.

S'en suit une discussion sur l'investissement des communes de Larra et Launac envers l'association de football ASLL.

Délibération

M. le Maire présente au Conseil Municipal le tableau de répartition des subventions aux coopératives scolaires et aux associations pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter la répartition des subventions telle que présentée ci-dessous :

COOPERATIVES SCOLAIRES	Montant de la subvention attribuée en euros
Ecole maternelle	249,00
Ecole élémentaire	363,00
ASSOCIATIONS	Montant de la subvention attribuée en euros
ACCA	300,00
ALAC	500,00 + 300,00 (subvention exceptionnelle)
Amalgam	300,00
Anciens combattants	200,00
ASLL	1000,00
Bibliothèque	650,00
Ca cirkule	300,00
Club de Pétanque de Larra	400,00
Comité d'animation	6000,00 + 1000,00 (subvention exceptionnelle)
Conseil local FCPE	200,00
Ecole de Sport Larra	1200,00
FNACA	50,00
Handball	300,00
Larra Badminton Club	700,00
Larra tennis club	900,00 + 400,00 (subvention exceptionnelle)
L'Art en Village	600,00
Le Cercle des Amis	200,00
Marche et découverte	200,00
Mosaïque	300,00
Poterie Arts du feu	300,00
Prévention routière	50,00
Restos du cœur	50,00
Vélo Club Larrassien	300,00 + 400,00 (subvention exceptionnelle)

Pour : 15

Contre : --

Abstention : --

Délibération adoptée à l'unanimité

ADHESION CONVENTION RETRAITE

Gérard JANER informe que cette convention a été signée il y a deux ans et qu'il convient de la renouveler en conservant la même option ou en la modifiant. Il précise que le Centre de Gestion intervient en tant qu'intermédiaire pour les dossiers CNRACL. Il présente les 3 options possibles et propose d'adhérer à l'option 3 car 2 agents partiront à la retraite d'ici 2 ou 3 ans. Il ajoute que la commune a besoin de ce service car les dossiers retraite sont lourds à gérer.

Alain BUSQUE demande comment est calculé la cotisation au Centre de Gestion.

Délibération

Monsieur Le Maire informe qu'il convient de renouveler l'adhésion à la convention retraite.

Il informe que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31) peut intervenir en qualité d'intermédiaire entre la collectivité et la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaires des fonds CNRACL, IRCANTEC et RAFP en matière :

- d'information et de formation multi-fonds au profit des collectivités affiliées et de leurs agents
- d'intervention sur les dossiers adressés à la CNRACL

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention afin d'adhérer à ce service retraite. Trois formules d'adhésion sont proposées :

- Assistance, conseil et formation, qui comprend :
 - Mission de conseil au quotidien sur la réglementation et l'aide au remplissage des dossiers
 - Offre de séances d'informations régulières sur la réglementation générale, mais aussi sur l'actualité (réforme des retraites, reprise d'antériorité, aide à la saisie dématérialisée,...)
- Contrôle des dossiers, service proposé à toutes les collectivités affiliées au CDG, basé sur une tarification à l'acte
- Réalisation des dossiers, service proposé à toutes les collectivités affiliées au CDG, basé également sur une tarification à l'acte

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1 :

Décide de renouveler la convention relative à l'adhésion au service retraite avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne ;

Article 2 :

Décide de souscrire à la formule d'adhésion : réalisation des dossiers, service basé sur une tarification à l'acte ;

Article 3 :

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Contre : --
Abstention : --

Délibération adoptée à l'unanimité

2015-2-8

AUGMENTATION LOYERS EMMENOT

Gérard JANER rappelle que le bâtiment situé 6 rue Emmenot appartient à la Commune et que sa gestion a été confiée à la société Colomiers Habitat qui demande au conseil municipal de valider l'augmentation de 0.47% qui est rétroactive au 01 janvier 2015. Il précise que le loyer des logements situés rue des Vignes est soumis à cette même augmentation.

Délibération

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment situé 6 rue Emmenot est propriété de la Commune. La gestion de la location des appartements a été confiée à la société Colomiers Habitat. Dans sa séance du 15 octobre 2014, le Conseil d'Administration de la société anonyme d'habitations à loyer modéré « Colomiers Habitat » a décidé d'augmenter les loyers de son parc immobilier, de 0,47 % à compter du 1^{er} janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article1

Décide d'appliquer une augmentation des loyers de 0,47 % au 01/01/2015 ;

Article 2

Demande à la société anonyme d'habitations à loyer modéré, Colomiers Habitat, d'appliquer une augmentation de 0,47 % à compter du 1^{er} janvier 2015.

Pour : 13
Contre : 1 (Claudine DESNOS)
Abstention : 1 (Myriam BOUISSOU)

Délibération adoptée

DIVERS

Voisins vigilants

Gérard JANER informe qu'une personne domiciliée au lotissement Pièce Grande est victime d'un cambriolage et demande la création de « voisin vigilant ».

Eric DONNOT explique qu'un brevet a été déposé et que le terme « voisin vigilant » ne peut plus être utilisé ; Il précise qu'il s'agit de la création d'une association qui doit être parrainée par la mairie et la gendarmerie.

Gérard JANER et Eric DONNOT informent que l'adhésion à cette association est coûteuse.

Gérard JANER donne lecture du protocole relatif au rôle du maire.

Gérard JANER informe qu'une réponse négative sera donnée à cette demande mais qu'avant de confirmer cette réponse, il attend le retour de la réunion prévue à ce sujet en gendarmerie.

Claudine DESNOS déplore d'avoir à lister une action qui doit se faire naturellement.

Joëlle CADAMURO comprend le ressenti de cette personne après avoir été victime d'un cambriolage et informe d'une initiative mise en place par la gendarmerie auprès des

agriculteurs pour lutter contre les cambriolages. Elle propose de mettre à disposition des larrassiens un temps de réunion avec la gendarmerie qui pourrait dispenser des conseils dans ce domaine.

Horaires mairie :

Gérard JANER informe que la mairie est fermée au public le mardi matin. Compte tenu du volume de travail, il propose de fermer une demi-journée supplémentaire, le jeudi après-midi.

La séance est levée à 20h00.

Le Maire

Gérard JANER